



PAR COURRIEL

Québec, le 25 juillet 2025

Monsieur Pier-Luc Vandal
Développeur de projet
Kruger Énergie Saint-Paul-de-Montminy s.e.c.
3285, chemin Bedford,
Montréal (Québec) H3S 1G5



INFORMER

Objet : Projet de parc éolien Saint-Paul-de-Montminy dans la MRC de Montmagny
Suivi de la demande de traitement confidentiel – Réponse à la question
complémentaire 6 (DQ13) du 18 juillet 2025



CONSULTER

Monsieur,



ENQUÊTER

La commission d'enquête a reçu, le 22 juillet dernier, la réponse de Kruger Énergie Saint-Paul-de-Montminy s.e.c. à la question complémentaire 6 qu'elle lui a adressée le 18 juillet 2025 (DQ13). Le document numérique a été déposé sous le sceau de la confidentialité comme le permet la *Procédure relative au traitement des documents déposés sous le sceau de la confidentialité dans le cadre des travaux d'une commission d'enquête du BAPE* (ci-après : la « Procédure »).



AVISER

Au soutien de cette demande de traitement confidentiel, Kruger Énergie Saint-Paul-de-Montminy s.e.c. a fait valoir par écrit, dans sa correspondance datée du 24 juillet 2025 et dont copie est jointe à la présente, que les données relatives à l'estimation des coûts du projet constituent des renseignements financiers de nature stratégique. Ces renseignements, qui sont habituellement traités de manière confidentielle par l'entreprise, se rapporteraient à des contrats qui demeurent en cours de négociation en date de ce jour. Conséquemment, elle allègue que la divulgation publique de ces informations pourrait affecter le déroulement de ces négociations et ainsi compromettre sa position commerciale en plus de porter atteinte à ses intérêts économiques et à sa compétitivité.

Après analyse et en considération de l'ensemble des informations déposées dans le cadre du mandat de la commission d'enquête, cette dernière considère que les estimations fournies en réponse à la question complémentaire 6 du 18 juillet dernier

(DQ13) ne sont pas requises à la poursuite de ses travaux. En conséquence, soyez informés que ledit fichier sera détruit de manière définitive, de sorte qu'il ne sera pas utilisé pour les fins de l'enquête.

Prenez note que, conformément à la Procédure, votre lettre datée du 24 juillet 2025 ainsi que la présente seront déposées au dossier de la commission et rendues publiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, reading "Marie-Eve Fortin". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Marie-Eve Fortin

Présidente de la commission d'enquête

Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny

p.j. (1) Correspondance de Kruger Énergie Saint-Paul-de-Montminy s.e.c. datée du 24 juillet 2025